

DEC210656DR04

**Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

**Vu** la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

**Vu** la décision DEC181815DR04 du 1<sup>er</sup> juin 2018 nommant Mme Émilie BOUVIER, aux fonctions de chef de service adjoint du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC200676DR04 du 25 février 2020 nommant Mme Julie KOLSKI, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC200525DAJ du 04 mars 2020 nommant Mme Carole LE CONTEL, aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DÉCIDE :**

**Article 1.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 3.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 4.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 5.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 6.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 7.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Isabelle VAN CRACYNEST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à Mme Aurore DEBONO, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), et à Mme Sylvie RIEUX, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 139 000 € HT des unités.

**Article 8.** Cette décision abroge la décision DEC201880DR04 du 19 octobre 2020.

**Article 9.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2021

Le délégué régional

Benoît FORÊT